



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 71882

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la décision de la Commission européenne de réduire d'une manière significative les possibilités de pêche de certaines espèces, l'ensemble des flottes de l'Union européenne étant concerné par cette mesure. Elle lui indique que selon les propos du commissaire chargé de la pêche et de l'agriculture, il s'agit là de la première phase d'une stratégie pluriannuelle devant permettre de faciliter la reconstitution d'un certain nombre de stocks. Elle lui demande donc de bien vouloir d'une part lui faire connaître les mesures prévues dans le cadre de cette « stratégie pluriannuelle » évoquée par le commissaire européen et d'autre part de l'informer à la fois des espèces concernées, des zones de pêche touchées et des limitations de capture prévues, de même que les incidences directes pour notre pays et singulièrement la Bretagne.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71882

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 226